

Thématique : Permis de conduire

Une bourse pour le permis, assurer l'avenir
et l'autonomie des jeunes en Limousin

APPC-040

Note de restitution finale remise par l'ARML Limousin
porteur du projet
au Fonds d'Expérimentations pour la Jeunesse
dans le cadre de l'appel à projets lancé en mai 2009
par le Ministère en charge de la Jeunesse

Septembre 2011



Ce projet a été financé par le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse dans le cadre de l'appel à projets « 10 000 permis pour réussir » lancé en mai 2009 par le Ministère en charge de la jeunesse.

Le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter sur le site www.experimentationsociale.fr le rapport d'évaluation finale remis au FEJ par l'évaluateur.

FICHE SYNTHETIQUE SUR LE PROJET –APPC 040

Numéro du projet APPC-040	
LE DISPOSITIF EXPERIMENTE	
Titre : Une bourse pour le permis, assurer l'avenir et l'autonomie des jeunes en Limousin	
Objectifs initiaux : 350 bourses à proposer à des jeunes quasiment autonomes et pour qui le problème de financement de permis de conduire est le dernier obstacle à lever pour parfaire le parcours d'insertion, l'objectif est de débloquer une situation pour faciliter l'accès à l'emploi et à l'autonomie des jeunes	
Public(s) cible(s) : Nous ciblons donc les jeunes capables de s'inscrire sur la durée dans un projet réaliste et déjà défini mais pour qui les moyens de financement de permis manquent de façon prégnante selon les critères de ressources. Sur cette base, la région Limousin a octroyé 350 bourses, réparties entre les 6 missions locales comme suit :	
14 Pour l'arrondissement d'USSEL	28 Pour l'arrondissement de TULLE
74 Pour l'arrondissement de BRIVE	74 Pour le département de la CREUSE
120 Pour l'agglomération de LIMOGES	40 Pour les Pays ruraux de la HAUTE-VIENNE
Descriptif synthétique du dispositif expérimenté Ce dispositif est encadré au sein de chaque Missions Locales par un référent. Les six Missions Locales se sont dotées d'outils de positionnement communs pour les jeunes, d'une note d'informations pour les auto-écoles et d'une charte de saisie régionale pour le suivi dans Parcours 3. Elles sont amenées par ailleurs à mutualiser les bonnes pratiques de fonctionnement permettant d'accompagner au mieux les jeunes. Chaque conseiller se doit de suivre celui-ci. Par exemple, le conseiller réalise systématiquement une étude de budget et envisage les modalités de cofinancement du permis avec le jeune dès le départ (autofinancement ou autres aides). Le référent du dispositif en Mission Locale soutien le développement des partenariats avec les auto-écoles. Un système d'alerte régulier permet aussi d'interpeller les conseillers pour vérifier le bon déroulement du parcours du jeune	
Territoire(s) d'expérimentation : Toute la région Limousin	
Valeur ajoutée du dispositif expérimenté : Ce dispositif est un outil supplémentaire au service de l'insertion, qui s'ajoute à d'autres dispositifs déjà utilisés au sein des Missions Locales. Sachant que le coût moyen d'un permis avoisine les 1 500 € ; cette bourse peut venir en complément d'une aide individuelle au permis du FAJ, d'une part d'allocation CIVIS, où d'une aide du Conseil Régional pour les apprentis. Elle permet de financer des leçons de conduite dans une auto-école classique ou avec des partenaires locaux telles que des auto-écoles sociales.	
Partenaires techniques opérationnels: Les missions locales, les auto-écoles partenaires.	
Partenaires financiers : Aucun autre partenaire financier en dehors du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse.	
Durée de l'expérimentation : 16 mois (du 1^{er} janvier 2010 au 30 avril 2011) Durée initiale: 16 mois Durée effective : 16 mois	
LE PORTEUR DU PROJET	
Nom de la structure : ARML LIMOUSIN Type de structure : Association Régionale des Missions Locales du Limousin	
L'ÉVALUATION DU PROJET	
Nom de la structure : TNS SOFRES Type de structure : structure privée	

I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

CONTEXTE

Le Limousin est un territoire à dominante rurale qui offre à ce jour peu de solutions de transports alternatives à la voiture. C'est une réalité qui se vit au quotidien, pour tous et dans tous les déplacements habituels mais c'est surtout une réalité qui devient pesante quand elle s'inscrit en premier lieu dans les paramètres de l'accès à l'emploi.

En effet, le réseau de transport en commun existant sur la région est limité et très peu souple.

Tulle et Limoges comptent des lignes de transports collectifs urbains. Toutefois, leur rayonnement est centré autour des centres-villes. Les zones commerciales et industrielles qui ont fleuries à l'extérieur des villes, qui drainent un flux important de salariés et qui offrent de réelles capacités de recrutement pour les jeunes, ne sont pas desservies.

Il faut noter également l'existence de liaisons de ville à ville par le réseau des TER, mais là encore, ce moyen de déplacement restreint les possibilités sur des emplois en dehors des villes desservies ou en horaires décalés. Pour pallier à cela, des initiatives locales se déclinent sur les territoires : location de scooter, covoiturage, transports à la demande, conduite accompagnée avec des « parrains d'insertion », solutions d'hébergement temporaire ...

Mais au-delà du contexte territorial, c'est aussi la situation du marché du travail qui rend nécessaire aujourd'hui l'obtention du permis de conduire pour décrocher un travail.

Ainsi, en plus bien souvent de compétences requises pour occuper un emploi, il faut dans certains cas nécessairement avoir le permis, car la voiture est l'outil de travail principal du poste à pourvoir : c'est le cas de l'ensemble des métiers du service à la personne ou encore des emplois dans la messagerie et livraisons sur véhicules légers. De même, que l'on soit en zone rurale ou en zone urbaine, le permis est indispensable pour des postes en horaires décalés comme les agents d'entretien en milieu industriel ou les manutentionnaires. Il se trouve justement que ce sont ces mêmes emplois qui constituent des débouchés non négligeables pour les jeunes peu ou pas qualifiés reçus par les Missions Locales aujourd'hui.

Les jeunes de la région sont donc confrontés, peut-être encore plus qu'ailleurs, à la nécessité d'avoir le permis pour accéder à l'emploi et à l'autonomie. On constate qu'ils sont nombreux dans les Missions Locales à ne pas avoir le permis, en zone rurale comme en zone urbaine. Voici par exemple quelques chiffres qui le montrent. Sur le territoire de la Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne, sur 2 037 jeunes en contact en 2008, 1 161 n'avaient pas le permis, soit 56 %. De la même façon, sur un autre territoire éminemment rural, sur les 818 jeunes en contact à la Mission Locale de l'Arrondissement d'Ussel en 2008, 449 n'avaient pas le permis, soit 55 % d'entre eux. Sur le territoire de la Mission Locale de l'Agglomération de Limoges, seulement 32 % du public accueilli en premier accueil possède le permis B.

OBJECTIF

En proposant des bourses pour le permis à des jeunes quasiment autonomes et pour qui le problème de financement de permis de conduire est le dernier obstacle à lever pour parfaire le parcours d'insertion, l'objectif est de débloquer une situation pour faciliter l'accès à l'emploi et à l'autonomie des jeunes.

PUBLIC CIBLE

Cette bourse est octroyée aux jeunes déjà autonomes et pour qui le problème de financement de permis est le dernier obstacle à lever pour parfaire le parcours d'insertion.

On cible donc les jeunes capables de s'inscrire sur la durée dans un projet réaliste et déjà défini mais pour qui les moyens de financement de permis manquent de façon prégnante selon des critères de ressources.

A. Objectifs initiaux du projet

Sur cette base, la région Limousin prévoit d'octroyer **350 bourses**, réparties entre les six Missions Locales, comme suit :

14 Pour l'arrondissement d'USSEL

74 Pour l'arrondissement de BRIVE

120 Pour l'agglomération de LIMOGES

28 Pour l'arrondissement de TULLE

74 Pour le département de la CREUSE

40 Pour les Pays ruraux de la HAUTE-VIENNE

B. Le territoire d'expérimentation

L'expérimentation 10.000 permis a été mise en place sur toute la région Limousin.

C. Public visé par l'expérimentation

1. Mode d'identification et de repérage :

Cette bourse est octroyée aux jeunes déjà autonomes et pour qui le problème de financement de permis et le dernier obstacle à lever pour parfaire le parcours d'insertion.

On cible donc les jeunes capables de s'inscrire sur la durée dans un projet réaliste et déjà défini mais pour qui les moyens de financement de permis manquent de façon prégnante selon des critères de ressources.

2. Bénéficiaires directs : Des jeunes de 16 à 25 ans, inscrits en mission locale inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle.

2.1. Statistiques descriptives

Répartition des bénéficiaires de l'expérimentation APPC 040						
	Prévision sur la durée de l'expérimentation	2009	2010	2011	TOTAL	Commentaires
Estimation du nombre de jeunes potentiellement éligibles sur le dispositif			350		350	
Nombre de jeunes inscrits sur l'extranet			534		534	Nombre incluant les abandons et les exclusions
Nombre de jeunes bénéficiaires			393		393	Nombre incluant les réaffectations de bourses
Nombre de jeunes inscrits au code			360		360	
Nombre de jeunes ayant réussi l'examen du code			209		209	
Nombre de jeunes inscrits à l'examen de conduite			203		203	
Nombre de jeunes ayant obtenu le permis de conduire			103		103	
Nombre de jeunes qui ont abandonné			63		63	Déménagement, incarcération, grossesse, ...
Nombre de jeunes exclus du dispositif			18		18	Manque d'investissement et non respect des engagements

Restitution finale du porteur de projet APPC 040
Annexe 2 - Public visé par l'expérimentation - Bénéficiaires

	TOTAL		2009		2010		2011	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bénéficiaires directs effectivement touchés par l'action	393							
Âges								
16-18 ans	237	60%		0%		0%		0%
19-20 ans		0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
21-22 ans	156	40%		0%		0%		0%
23-25 ans		0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Autres (préciser)		0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Situation								
Apprentissage/ alternance	28	7%		0%		0%		0%
Demandeurs d'emploi	175	45%		0%		0%		0%
Activité professionnelle	103	26%		0%		0%		0%
Autre (formation, ss sit)	87	22%		0%		0%		0%
Niveau d'études								
Niveau V, V bis, VI	322	82%		0%		0%		0%
Niveau IV	67	17%		0%		0%		0%
Niveau III	3	1%		0%		0%		0%
Niveau II	1	0%		0%		0%		0%
Niveau I	0	0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Autre	0	0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Origine géographique								
Ville - zone politique de la ville	73	19%		0%		0%		0%
Ville - hors zone politique de la ville	137	35%		0%		0%		0%
Zone rurale	183	47%		0%		0%		0%
Autre (préciser)	0	0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Fille	202	51%		0%		0%		0%
Garçon	191	49%		0%		0%		0%

Restitution finale du porteur de projet APPC 040
Annexe 3 - Bénéficiaires ayant abandonné ou ayant été exclus

	TOTAL		2009		2010		2011	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Bénéficiaires directs effectivement touchés par l'action	81							
Âges								
16-18 ans	40	49%		0%		0%		0%
19-20 ans		0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
21-22 ans	41	51%		0%		0%		0%
23-25 ans		0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Autres (préciser)		0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Situation								
Apprentissage	5	6%		0%		0%		0%
Demandeurs d'emploi	35	43%		0%		0%		0%
Activité professionnelle	19	23%		0%		0%		0%
Autre (formation)	22	27%		0%		0%		0%
Niveau d'études								
Niveau V, V bis, VI	68	84%		0%		0%		0%
Niveau IV	11	14%		0%		0%		0%
Niveau III	2	2%		0%		0%		0%
Niveau II	0	0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Niveau I	0	0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Autre	0	0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Origine géographique								
Ville - zone politique de la ville	12	15%		0%		0%		0%
Ville - hors zone politique de la ville	44	54%		0%		0%		0%
Zone rurale	25	31%		0%		0%		0%
Autre (préciser)	0	0%		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Genre								
Fille	37	46%		0%		0%		0%
Garçon	44	54%		0%		0%		0%

2.2. Analyse qualitative

60 % des bénéficiaires ont moins de 22 ans.

Sur les 393 bénéficiaires, 45 % d'entre eux étaient demandeurs d'emploi à l'entrée dans le dispositif et 26 % étaient en activité professionnelle.

La majorité des jeunes ayant bénéficié de ce dispositif avaient un niveau inférieur au niveau V (soit 82 % d'entre eux)

II. Déroulement de l'expérimentation

D. Actions mises en œuvre

Mode opératoire :

L'opportunité de mobiliser cette bourse est proposée par les conseillers des Missions Locales en fonction du parcours du jeune et de l'accompagnement mis en place avec celui-ci. Il devra être suffisamment autonome et proche de l'emploi, le problème de financement de permis de conduire étant le dernier obstacle à lever dans son processus d'insertion. En termes de critères de ressources, il a été décidé au niveau régional d'un plafond de 800 euros/mois en moyenne que le jeune ne doit pas dépasser.

C'est donc un outil supplémentaire au service de l'insertion, qui s'ajoute à d'autres dispositifs déjà utilisés au sein des Missions Locales. Sachant que le coût moyen d'un permis avoisine les 1 500 € ; cette bourse peut venir en complément d'une aide individuelle au permis du FAJ, d'une part d'allocation CIVIS, ou d'une aide du Conseil Régional pour les apprentis. Elle permet de financer des leçons de conduite dans une auto-école classique ou avec des partenaires locaux telles que des auto-écoles sociales.

Les conditions d'octroi et d'utilisation de la bourse au permis sont encadrées au sein de chaque Missions Locales par un référent. Un suivi technique du déploiement de ce dispositif se fait régulièrement dans le cadre du comité des directeurs de Missions Locales ou en comité de pilotage. **Les six Missions Locales se sont dotées d'outils de positionnement communs pour les jeunes, d'une fiche d'engagement, d'une note d'informations pour les auto-écoles et d'une charte de saisie régionale pour le suivi dans Parcours 3. Elles sont amenées par ailleurs à mutualiser les bonnes pratiques de fonctionnement permettant d'accompagner au mieux les jeunes bénéficiaires d'une bourse au permis.** En effet, chaque conseiller du jeune se doit de suivre celui-ci individuellement dans le cadre des procédures harmonisées au niveau régional.

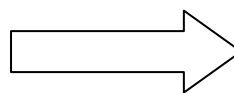
Par exemple, le conseiller réalise systématiquement une étude de budget et envisage les modalités de cofinancement du permis avec le jeune dès le départ (autofinancement ou autres aides). Le référent du dispositif en Mission Locale soutient le développement des partenariats avec les auto-écoles. Un système d'alerte régulier permet aussi d'interpeller les conseillers pour vérifier le bon déroulement du parcours du jeune.

Schéma d'organisation :

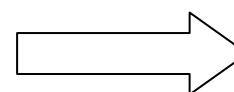
- 1 : Présélection des candidats faite par les conseillers
- 2 : Proposition faite au jeune par le conseiller
- 3 : Le jeune accepte la proposition
- 4 : Passage du dossier en commission interne

- 5 : Saisie des dossiers acceptés dans l'extranet
- 6 : Sélection groupe test / groupe témoin par la TSN SOFRES

- 7 : Validation définitive : le jeune bénéficiaire entame son parcours vers le permis, accompagné par son conseiller (finalisation de son budget, prise de devis, planning, etc...)



Une fiche de positionnement commune est utilisée



Le jeune rempli avec son conseiller une fiche d'engagement

En parallèle, un programme « 10.000 permis » a été créé sur notre logiciel P3 (interne Missions Locales) avec une charte de saisie commune, permettant de suivre les étapes de parcours des jeunes bénéficiaires et également celui des jeunes faisant partie du groupe témoin.

Toutes les bourses, conformément à ce qui était prévu dans le calendrier prévisionnel, ont été affectées. De plus, suite à des abandons de jeunes, une réaffectation de ces bourses a été mise en place dès la fin d'année 2010, pour permettre de réattribuer les sommes, par tranche de 1 000 € à d'autres jeunes.

Beaucoup de jeunes sont à ce jour en cours de passage de permis de conduire. De ce fait, les versements aux auto-écoles vont se poursuivre après la date de fin de l'expérimentation (avril 2011) car même si les jeunes ont tous engagé des démarches, il est à prévoir que les parcours ne seront pas achevés à cette date.

E. Partenariats

1. Partenaires opérationnels

Nom de la structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
Mission Locale de l'Agglomération de Limoges	Prescripteur
Mission Locale Haute-Vienne Rurale	Prescripteur
Mission Locale de la Creuse	Prescripteur
Mission Locale de Brive la Gaillarde	Prescripteur
Mission Locale de Tulle	Prescripteur
Mission locale d'Ussel	Prescripteur
Autos-Ecoles (sur le Limousin)	Partenaires
Direction Départementale du territoire (préfecture)	Représentant de l'Etat sur le projet
TNS Sofres	Evaluateur

Partenaires financiers

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'expérimentations pour la jeunesse	100%
Cofinancements extérieurs à la structure	0%
Autofinancement	0%

F. Pilotage de l'expérimentation

Composition du comité de pilotage :

NOM PRENOM	ORGANISME ET FONCTION
Romain-Souchaud Claire	Animatrice ARML Limousin
Dessine Betty	Chargée de projet ARML Limousin sur expérimentation
Thibaut-Parron Christine	Directrice Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne
Robuchon Agnès	Directrice Mission Locale Agglomération de Limoges
Lemasson-Aton Chantal	Directrice Mission Locale de la Creuse
Jouve Françoise	Directrice Mission Locale d'Ussel
Sejio Lopez Jean Marc	Directeur Mission Locale de Tulle
Lespinasse Gilles	Directeur Mission Locale de Brive
Cailhol Marie-Claire	Direction Départementale du Territoire – Préfecture

Représentant de l'Etat

Calendrier des réunions du comité de pilotage :

3 comités de pilotage ont eu lieu :

- Le 9 juillet 2010
- Le 14 septembre 2010
- Le 11 mai 2011

Outils de pilotage développés (instances de concertation et de suivi, tableaux de bord...)

Avec le logiciel P3 des missions locales et la saisie faite par les conseiller référents, il est possible de sortir des requêtes régionales afin de suivre l'évolution des parcours des jeunes bénéficiaires. En effet, un programme dédié au dispositif a été créé par le référent régional Parcours 3 à ce titre

Chaque référent de l'expérimentation a également des tableaux de bord (prescriptions, validation, ...) pour permettre le suivi de l'action, reprenant plusieurs critères prédéfinis ensemble (ex : âge, niveau d'étude, ...)

Des outils communs ont été construits depuis le démarrage de l'action pour avoir une homogénéisation des documents et du suivi de l'expérimentation qui sont :

- Une fiche « résumé de l'action » pour que le discours soit le même pour tous
- Une fiche de positionnement du jeune
- Un schéma support pour les conseillers et une charte de saisie (reprenant les informations à inscrire dans le logiciel P3 des missions locales)
- Un dossier type de candidature du jeune
- Une fiche d'engagement du jeune
- Une fiche d'inscription et d'informations aux autoécoles

III. Enseignements généraux de l'expérimentation

G. A.Analyse du dispositif expérimenté

La bourse de 1.000 euros attribuée pour les jeunes dont le dernier levier est le permis de conduire pour accéder à la vie active est un dispositif très utile.

Par contre, au démarrage de l'action, le système de randomisation a été mal accueilli puisqu'il restait, sur 4 jeunes présentés, 1 jeune qui ne pouvait pas en bénéficier.

L'analyse qui a pu être menée par les conseillers et directeurs responsables de ce dispositif démontre certaines choses :

- L'acquisition du permis de conduire est plus longue que ce qui été prévu.
- Des jeunes ayant trouvé un emploi au cours du projet ont du mal à continuer.
- Il est difficile pour un jeune ayant raté son passage de conduite de bénéficier d'une place pour repasser celui-ci rapidement (les délais oscillent entre 3 à 6 mois selon le secteur) ce qui peut engendrer un abandon du jeune.

H. B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

1. Public visé

Au démarrage de l'expérimentation, nous avons souhaité que cette bourse soit octroyée aux jeunes déjà autonomes et pour qui le problème de financement de permis est le dernier obstacle à lever pour parfaire le parcours d'insertion. Ce public cible est très adapté à cette expérimentation car en majorité les jeunes sont capables de s'inscrire sur la durée dans un projet réaliste et déjà défini. De ce fait, cette expérimentation a réellement permis d'aider des jeunes dont les moyens de financement de permis manquent de façon prégnante pour leur permettre de s'insérer dans la vie active.

2. Actions menées dans le cadre du dispositif testé

Les actions menées dans le cadre du dispositif testé sont tout à fait en adéquation avec cette expérimentation. Une fois la proposition faite au jeune, celui-ci s'intègre dans un réel projet et bénéficie d'un suivi de son conseiller référent permettant d'aborder les problèmes liés au passage du permis mais également de suivre son parcours jusqu'à l'obtention de celui-ci

(cf : schéma d'organisation ci-dessus)

Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

Le partenariat avec les auto-écoles s'est bien déroulé. Dans chaque mission locale, le conseiller référent de l'action reste garant de la relation avec les autoécoles partenaires de l'expérimentation. Il est à noter que c'est le jeune qui reste maître du choix de l'autoécole avec laquelle il veut passer son permis (par choix du lieu, des disponibilités, ...). De ce fait, de nombreuses auto-écoles sont partenaires et associées au projet.

Les différents contacts avec les services de l'évaluateur se font surtout avec Isabelle GARNIER, TNS-SOFRES, qui est garante de :

- L'envoi des résultats du tirage au sort effectué chaque semaine
- Donner les réponses aux questions qui peuvent être soulevées par les missions locales (sur la randomisation, le joker, la réaffectation...)

Concernant des questions relatives au projet en lui-même, elles sont traitées avec les services de la MAFEJ. Il a été toutefois difficile d'avoir des réponses du ministère (mail sans réponse, appels non aboutis).

La coordination d'acteurs a été mise en place au démarrage de l'expérimentation et n'a pas changé au cours de celle-ci. De ce fait, en mission locale, soit un conseiller référent de l'action suit le projet ou soit un directeur de mission locale. Pour ce faire, des rencontres lors de comités de pilotage se faisaient au sein de l'ARML avec tous les représentants de cette action. Ces rencontres nous ont permises d'avoir une homogénéité du dispositif sur toute la région Limousin.

Impacts sur la structure

L'impact pour les missions locales est important puisque cette action a permis d'accompagner des jeunes dans leurs projets de vie et professionnel.

ANNEXES OBLIGATOIRES à joindre au fichier

Tableau 1 – Sur les objectifs quantitatifs en termes de public bénéficiaire

Tableau 2- Sur la description des jeunes bénéficiaires

Tableau 3- Sur la description des jeunes ayant abandonné ou ayant été exclus

Je soussigné, M. Laurent DEBRACH, responsable de la structure porteuse du projet APPC_n° 040, certifie exact l'ensemble des informations figurant sur le présent document.

Date : 29 septembre 2011

Signature :



Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

